

SALON DE BRY

ANNEXE à propos des PHOTOS

de vos peintures, gravures, dessins ou sculptures

Il est de votre intérêt de soigner vos photos ; ce n'est pas pour vous enquiquiner mais pour vous donner le maximum de chances. C'est aussi une forme de respect pour le jury qui doit traiter de nombreux dossiers en quelques heures.

Pour les tableaux, pastels, aquarelles, dessins, gravures ou toutes autres œuvres murales les photos doivent être :

- De **dimensions proportionnelles** à l'œuvre proposée
- La **plus petite dimension** ne doit pas être inférieure à **10 cm**.

Attention le non-respect des points mentionnés ci-dessus entrainera le rejet systématique de l'œuvre proposée !!!

- **Non déformées** ou faiblement déformées ; pour cela il faut se positionner correctement par rapport au tableau
- Réalisées sans flash pour éviter les reflets. Nous recommandons de placer vos œuvres à l'ombre pour réaliser vos photos (attention aux vitres des sous-verre).

Pour les sculptures trois photos minimum suivant trois axes différents sont requises et doivent :

- Être faites devant un **fond uniforme** (sans plis) et contrasté par rapport au sujet.
- Éviter au maximum les reflets.

Les photos papiers que nous vous demandons sont utilisées pour le jury ainsi que pour les books présentés dans les salles du salon. Nous demanderons aux artistes sélectionnés de nous faire parvenir par mail les fichiers numériques des photos des œuvres retenues (500 à 1000 ko) avant le 1^{er} février 2020. À défaut nous sommes contraints de scanner les documents papiers avec la perte de qualité et de temps qui peut en résulter !